

Appel à projets pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement des tiers dignes de confiance (TDC), accueils durables et bénévoles (ADB) confiés à l'aide sociale à l'enfance

**Avis de classement rendu par la commission de sélection d'appel à projets
Réunie le 26 juin 2024**

Objet de l'appel à projets :

Mise en œuvre de mesures d'accompagnement des tiers dignes de confiance et des tiers bénévoles accueillant des enfants âgés de 0 à 21 ans suivis par l'aide sociale à l'enfance d'Eure-et-Loir.

Les projets de création d'établissements sociaux et médico-sociaux sont régis par l'article L 313-1-1 du CASF.

Avis d'appel à projets publié le 20 février 2024 sur le site internet du Département « eurelien.fr ».

Autorité compétente :

Conseil départemental d'Eure-et-Loir
Direction de l'Enfance et de la Famille
1 Place Châtelet CS 70403
28028 CHARTRES CEDEX

3 dossiers ont été reçus au Conseil départemental d'Eure-et-Loir ; Ils sont présentés par :

- L'ADSEA 28 ;
- La Fondation Grancher ;
- L'UDAF.

La commission de sélection a classé les dossiers comme suit :

N°1/3 : Fondation Grancher
N°2/3 : ADSEA 28
N°3/3 : UDAF

Conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **16 SEP. 2024**

La Présidente de la commission de sélection
d'appel à projets & Vice-Présidente du Conseil
départemental d'Eure-et-Loir

Evelyne LEFEBVRE

